

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Secrétariat Général  
SDO/SC

**Arrêté portant approbation du marché de travaux à procédure adaptée « Travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt »**

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Ville,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémy NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder à des travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 3 mai 2023 en vue du choix d'une entreprise spécialisée et que la date limite de remise des offres a été fixée au 31 mai 2023 à 12h00,
- Considérant que, après analyses des offres, SIORAT SAS a été attributaire du marché,
- Considérant que le montant du marché s'élève à 2 959 452,14 € HT,

## ARRETE :

**ARTICLE 1er :** Approuve le marché de travaux à procédure adaptée « Travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt » attribué à SIORAT SAS (mandataire du groupement d'entreprises avec SAS SUD OUEST PAVAGE, SARL PEPINIERE MIRAT, SAS NGE ENERGIES SOLUTIONS) –Parc d'activités La Laurade – 13103 SAINT ETIENNE DU GRES (siège social) – Le Griffolet - 19270 USSAC (Agence) pour un montant de 2 959 452,14 € HT et pour une durée 34 mois.

**ARTICLE 2 :** La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville  
Compte : 23151 - Code : INVST/AMVERT  
Compte : 23151 - Code INVST/POINHOPI

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Préfet de la Corrèze,  
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE  
- Service Commande Publique

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

TULLE, le 28 juillet 2023

Le Maire,

Transmis au contrôle de Légalité le : 03/08/2023  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 03/08/2023

AD 70 - 28072023

